

SYNDICAT DE COHERENCE TERRITORIALE DU BERGERACOIS

Membres en exercice : 44

Membres présents : 27

Votants : 27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Rapporteur : Hervé DELAGE

Délibération n° 2026-16

L'an Deux Mille vingt-six, le **Mardi 29 septembre à 18 H 30**,

les membres du COMITE SYNDICAL du Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois se sont réunis au nombre de 27 à Issigeac, Maison des services, salle multi-activités, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 22/09/2026.

Présidence de séance : Monsieur Pascal DELTEIL

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Marie-Thérèse COLORADO, Alexandra BARTHAZ, Roseline HELLE, Anne FOURNIER, Dominique ARMAND, Eléonore BAGES, Véronique DUBEAU-VALADE, Nadia CHAFIK (remplace Georges BASSI), Carole ALARY (remplace Laurent PEREA), Laurine LASSALLE (remplace Hervé GROS), Messieurs Pascal DELTEIL, Christian SAUBADU, François DUHANT (remplace Raphaëlle LAFAYE), Christophe ROUSSEAU, Jean-Pierre FAURE, Christian SAUVANET, Stéphane REBEYROL, Emilio SARRAT, Hervé DELAGE, Jean Jacques LAGENE BRE, Lionel SIMONET, Antoine LAFOSCADE, Maxime RAYNAUD, Charles CAÏRA (remplace Jean François FRUTTERO), Eloi COMPOINT, André COUSY (remplace Bruno MONTI), Vincent GRECO.

ABSENTS EXCUSES : Madame Raphaëlle LAFAYE, Messieurs Alain CASTANG, Georges BASSI, Pascal LIABASTE, Philippe GREGOIRE, Laurent PEREA, Bruno MONTI, Ludovic PAPON, Fabrice DUPPI, Hervé GROS, Jean-Roland GUY, Cédric LOUGRAT.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean Jacques LAGENE BRE.

RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE

Le SyCoTeB, par délibération en date du 13 mars 2025 a souscrit pour un an auprès du Crédit Agricole, un contrat d'ouverture d'une ligne de trésorerie. Sur demande de l'assemblée délibérante, le concours peut être renouvelé pour une nouvelle période d'un an. Un nouveau contrat sera cependant signé.

Afin d'assurer les besoins en trésorerie de la collectivité, il est proposé de renouveler pour une durée de 1 an, l'ouverture d'une ligne de trésorerie à concurrence de 20 000 € auprès du Crédit Agricole.

Les conditions financières proposées sont les suivantes :

TAUX variable indexé sur EURIBOR MOYEN 3 mois		
Dernier Euribor 3M connu	2,426	Juillet 2026
MARGE	1,20	
soit un taux de départ de	3,6260	Modifiable chaque mois

Commission d'engagement : 300 € minimum.

Les frais bancaires générés par cette opération seront pris en charge sur le budget global.

Date de transmission de l'acte: 01/10/2026
Date de reception de l'AR: 01/10/2026

024-200027134-DE_021_2026-DE
A G E D I

PROPOSITION :

En conséquence, il est proposé aux membres de l'assemblée de renouveler l'ouverture d'une ligne de trésorerie à concurrence de 20 000 € auprès du Crédit Agricole et d'autoriser le président à signer le contrat et tous documents y afférant, et effectuer toutes les opérations de gestion telles que la mobilisation et le remboursement des fonds tirés.

Décision : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'Assemblée adopte cette proposition.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, à Issigeac ce 29 septembre 2026

*Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Sous-préfecture, le 01/10/2026
et de la publication, le 07/10/2026*

Pour extrait conforme,
Le Président,

Pascal DELTEIL



Le secrétaire de séance,

Jean Jacques LAGENEBRE

Date de transmission de l'acte: 01/10/2026
Date de reception de l'AR: 01/10/2026

024-200027134-DE_021_2026-DE
A G E D I